Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 2026-06-04
ID : 022-212201248-20260605-2026_06_04-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqués le vingt-huit mai deux-mil vingt-six se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Madame Geneviève PINTO, Maire qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Geneviève PINTO, Steven FLAMEN, Anne-Laure LE GUILLOU, Gwen LE GRATIET, Marie-José NOZAHIC, Armel BELLIOT, Jacques LE CORRE , Ronan CAIGNEC, Jérémia BERDJA, Louise PALMER

Etaient absents : Cécile GAINON

Pouvoirs : néant
Assistaient également : Mme Claude SOITEUR-GUILLEMIN secrétaire générale de mairie.

Mme Anne-Laure LE GUILLOU a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance
Membres en exercice : 11
Présents: 10
Votants : 10
Quorum à atteindre : 6 présents

Délibération n°2026-06-04–COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE ET DE SON SUPPLEANT

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°75.2026 en date du 30 avril 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Kreiz Breizh portant composition de la CLECT ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;

Considérant que par une délibération n° 75.2026 en date du 30 avril 2026, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant titulaire par commune et un représentant suppléant ;

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;

Il est proposé de désigner Madame Geneviève PINTO représentante titulaire et Mme Jérémia BERDJA représentante suppléante de la commune au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
Le Conseil municipal désigne pour représenter la Commune au sein de la CLECT de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh :

Nom	Prénom	Adresse	Commune et fonction
Mme PINTO	Geneviève	Kerfrançois	TITULAIRE CLECT LESCOUËT-GOUAREC
Mme BERDJA	Jérémia	17 Grand'rue	SUPPLEANT CLECT LESCOUËT-GOUAREC

Le Maire,

Geneviève PINTO

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 09/06/2026
De la publication le 08/06/2026

MAIRIE DE LESCOUËT-GOUAREC
Côtes d'Armor